

Rapport moral 2022-2023

L'Ardhis a poursuivi cette année l'amélioration continue de ses actions d'accès aux droits et sa trajectoire de développement. Grâce à la diversification de ses sources de financements, l'association s'est engagée avec succès dans le recrutement de salarié-e-s, pour le moment à temps partiel. Depuis septembre 2021, une psychologue propose, grâce au soutien financier de la Fondation de France, des groupes de paroles et des ateliers de médiation thérapeutique qui sont très appréciés des demandeurs et demandeuses d'asile accompagné-e-s par l'association. Un intervenant social a été recruté en CDI à temps partiel en mai 2022 grâce au soutien du Fonds Inkermann et son action est plébiscitée par les bénéficiaires et les bénévoles. L'objectif de ces recrutements est de décharger les bénévoles et épargner leur engagement d'un épuisement constaté par de nombreuses associations luttant pour les droits des personnes étrangères et les droits des personnes LGBTI+. Il nous importe de préserver ce qui fait la richesse de notre savoir-faire, cette capacité d'écoute et de recueil de la parole des personnes persécutées ou en difficulté face à une administration abusive, notre suivi au plus près des dossiers et notre expertise juridique.

Cette expertise a été mise en valeur par le succès de notre offre de formation à destination des professionnel-les de l'asile, notamment les intervenant-e-s social-e-s en centre d'hébergement pour demandeurs et demandeuses d'asile. Cette activité de formation, soutenue par la DILCRAH, est destinée à augmenter les ressources de l'association, mais aussi à valoriser notre expertise auprès de nos partenaires et des pouvoirs publics et œuvrer pour un meilleur accueil des personnes étrangères LGBTI+. En effet, si l'expertise de l'association est reconnue et son action considérée comme nécessaire, cette reconnaissance ne s'est pas accompagnée de l'octroi de ressources et de moyens par les pouvoirs publics, ou difficilement, qui tirent alors profit du travail fourni à titre bénévole. Une première étape a été franchie par la confirmation d'un CDI à temps partiel pour la chargée d'ingénierie pédagogique qui travaille pour l'Ardhis depuis plusieurs années. La pérennité de cette offre de formation repose désormais sur la confirmation d'un modèle économique adéquat et par l'identification de nouvelles sources de financement, notamment pour la formation des bénévoles.

En 2023, une nouvelle étape de la vie de l'association s'ouvre avec l'ouverture de la Bulle dans le marais, en complément des locaux de l'association rue Chevreau (Paris 20e). Ces locaux partagés avec six autres associations (Ankh, Espace santé trans, Front Transfem, Outrans, Wassla, XY media), mis à disposition par la mairie de Paris pour une redevance modique, accueilleront notamment les activités collectives et amplifieront la visibilité de l'association.



Cette année a surtout été marquée par un nouveau projet de loi Asile et immigration préparé et présenté par le gouvernement fin 2022 et début 2023. Difficile de ne pas voir dans ce projet le poids des idées racistes et xénophobes dans la vie politique française, tant il assimile les personnes étrangères à des criminels en puissance. Si le projet de loi est en suspens en l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, l'Ardhis s'est beaucoup mobilisée contre les premières mesures annoncées, par un plaidoyer ciblant les besoins des demandeurs et demandeuses d'asile LGBTI+. Elle a accueilli avec beaucoup d'inquiétude la dernière version connue votée par la commission des lois du Sénat, fragilisant le droit au séjour (titres de séjour pour soin rendus impossibles, suspicion généralisée pour les titres de séjour étudiant) et remettant en cause certains droits fondamentaux (accès à la sécurité sociale des personnes sans-papiers notamment).

Dans un tel contexte d'hostilité aux personnes étrangères, il faut réaffirmer avec force que les quelques mesures prises pour favoriser l'accueil des personnes exilées LGBTI+, quelles soient obtenues par un long travail de plaidoyer ou arrachées par des recours contentieux, ne suffisent pas à compenser de telles atteintes au droit d'asile et à la dignité des personnes. En s'en prenant au droit d'asile de tous et de toutes, le gouvernement s'en prend directement au droit d'asile des personnes LGBTI+.

L'exemple du Royaume-Uni, avec le renvoi de certaines personnes exilées au Rwanda pour l'examen de leur demande de protection, ou le refus de prendre en compte les demandes d'asile des personnes entrées illégalement, en violation manifeste de la Convention de Genève, montre combien les traités internationaux s'avèrent des contrepoids bien trop fragiles.

Le conseil d'administration a su relever les défis de cette année grâce à l'engagement de tou-te-s les bénévoles. Je souhaite que nous puissions les relever une nouvelle année.

Aude Le Moullec-Rieu

A blue ink stamp with the ARDHIS logo at the top. Below it, the text reads: "Droit des Étranger.e.s LGBTI+", "18 rue Henri Chevreau 75020 Paris", and "Association loi 1901 n°W751136160". There is a handwritten signature in blue ink over the stamp.